

France-Nice: Engineering services
OJ S 65/2015 02/04/2015
Contract notice
Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Symisca

Postal address: Syndicat mixte fermé de la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer (Symisca)
— immeuble Le Plaza, 455 promenade des Anglais

Town: Nice

Postal code: 06200

Country: France

E-mail: dao@nicecotedazur.org

Telephone: +33 489981000

Fax: +33 489981033

Additional information can be obtained from:

Official name: uniquement par la plateforme ou par mail à: [marches.](#)

assainissement@nicecotedazur.org

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Symisca - métropole Nice Côte d'Azur - direction de l'eau, de l'air et de la qualité de milieux, 133 boulevard René Cassin - immeuble Le Plaza - ZAC de l'Arénas - 3ème étage, F-06364 Nice Cedex 4. Tél. +33 489981816. E-Mail: [marches.](#)

assainissement@nicecotedazur.org. Fax +33 489981860

Internet address: <http://www.e-marches06.fr>

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Métropole Nice Côte d'Azur - direction des contrats publics - service marchés publics, 45 rue Gioffredo, F-06364 Nice Cedex 4

Internet address: <http://www.e-marches06.fr>

I.2. Type of the contracting authority

Other: Établissement public local

I.3. Main activity

Other: Assainissement

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Maitrise d'oeuvre relative a la pose des réseaux de transfert entre l'ancienne et la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer et a la restructuration de collecteurs d'amenée.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: Cagnes-sur-Mer (06).

NUTS code FR823 Alpes-Maritimes

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 74 III al. 4b et 57 à 59 du Code des marchés publics.

La présente consultation concerne la maîtrise d'oeuvre relative à la pose des réseaux de transfert entre l'ancienne et la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer et à la restructuration de collecteurs d'amenée.

Le titulaire du marché se verra confier les missions de maîtrise d'oeuvre normalisées suivantes, au sens de la loi du 12.7.1985, dite " loi MOP ", et ses textes d'applications:

Études d'avant-projet (avp),

— études de Projet (Pro),

— assistance aux Contrats de Travaux (Act),

— visa des études d'exécution (visa),

— direction de l'exécution des Travaux (det),

— assistance aux Opérations de Réception (Aor).

Le détail des prestations et les spécificités techniques demandées sont indiqués dans le CCTP-programme de l'opération du présent dossier de consultation des entreprises.

Soucieux de la qualité de l'environnement, le Syndicat Mixte Fermé pour la construction de la station de Cagnes-sur-Mer (SYMISCA) regroupant la Métropole Nice Côte d'Azur et les communes La-Colle sur Loup, Villeneuve-Loubet et Saint-Paul de Vence, assure la maîtrise d'ouvrage pour la construction et l'exploitation de la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer et des ouvrages associés.

II.1.6. CPV code(s)

71300000 Engineering services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est estimée à 6 000 000 EUR HT.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Des avenants et/ou des marchés complémentaires et/ou des prestations similaires (article 35 II du code des marchés publics) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence fixés par le code des marchés publics.

Concernant les marchés complémentaires de services, le montant cumulé de ces marchés complémentaires ne dépassera pas 50 % du montant du marché principal.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Néant.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le paiement s'effectuera par mandat administratif suivi d'un virement.

Pour le présent marché, le délai global de paiement sera de 30 jours à compter de la réception de la facture.

L'organisme chargé des paiements est Mme la trésorière du centre des finances publiques de Saint Laurent du Var.

Les prix sont révisables.

Sauf renoncement du titulaire porté à l'acte d'engagement, une avance de 5 pour cent (5 %) sera versée dans les conditions prévues à l'article 87 du code des marchés publics.

Le versement de l'avance est subordonné à la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire couvrant la totalité de l'avance.

Il est prévu une retenue de garantie sur acompte fixée à 5 % du montant de chaque acompte.

Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si le pouvoir adjudicateur ne s'y oppose pas, par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions fixées à l'article 102 du code des marchés publics. Le remboursement de la retenue de garantie sera effectué à la fin du délai de garantie éventuellement prolongé.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Conjoint ou solidaire.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Lettre de candidature (Dc1 mis à jour au 25.8.2014) ou équivalent: Elle devra être complétée, datée et signée.

Déclaration du candidat (Dc2 mis à jour au 15/09/10) ou équivalent, complétée.

Pouvoirs: les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat,

si le signataire n'est pas le représentant légal.

La production de ces documents est obligatoire. A défaut, le candidat ne pourra être admis à participer à la suite de la procédure.

Les candidats doivent également veiller à ce que les pouvoirs soient en cours de validité et qu'ils ne soient pas limités à un montant inférieur à l'offre qui sera proposée.

Par ailleurs, en cas de groupement solidaire d'entreprises, les pouvoirs relatifs à chaque membre du groupement ne doivent pas être limités à un montant inférieur à l'offre globale du groupement.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Déclaration concernant le chiffre d'affaires au cours du dernier exercice disponible.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

— déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années;

— présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services seront prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. La liste des prestations fournies fera notamment apparaître les services relatifs à:

La conception et au suivi de travaux de pose de canalisations de diamètre supérieur ou égal à 500 mm et d'un linéaire minimum de 800 mètres.

La pose de canalisations en franchissement de cours d'eau de diamètre supérieur à 500mm.

La conception et au suivi de travaux de pose de canalisations par technique sans tranchée, particulièrement pour le franchissement d'infrastructures majeures telles que autoroute, voie de chemin de fer ou autre, de diamètre supérieur ou égal à 1 000 mm et d'un linéaire minimum de 50 mètres.

L'absence de références sur les prestations citées ci-dessus ne constituera pas un motif d'irrecevabilité.

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. La valeur technique (%). Weighting 70
2. Prix des prestations (%). Weighting 30

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

5230

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 13.5.2015 - 16:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

13.5.2015 - 16:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

1) L'opération sera décomposée comme suit:

L'opération sera décomposée comme suit:

- un marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM) pour;
- la réalisation de la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer, avec démolition préalable des bâtiments présents sur ce site dédié;
- la démolition partielle de certains ouvrages sur le site de l'actuelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer, suivie de la construction des ouvrages de régulation hydraulique, de stockage et de transfert des effluents sur ce site, puis la démolition de l'ensemble des bâtiments et ouvrages résiduels sur ce site;
- le présent marché de maîtrise d'oeuvre et un marché de travaux pour les réseaux de transfert entre le site de la station d'épuration existante et la nouvelle station d'épuration;
- un marché de maîtrise d'oeuvre et un marché de travaux pour l'émissaire en mer (démolition de l'émissaire actuel et pose d'un nouvel émissaire en mer);

Les prestations du présent marché comprennent notamment la maîtrise d'oeuvre des travaux décrits ci après:

- la mise en place d'une conduite de transfert d'eaux usées DN 600 depuis un regard situé dans l'enceinte de l'ancienne station jusqu'au site de la nouvelle station d'épuration;
- la mise en place d'une conduite d'eau traitée Dn700 depuis la nouvelle station d'épuration jusqu'au site de l'ancienne station au droit du regard situé dans l'enceinte;
- des travaux de reprise de réseaux extérieurs à la parcelle de la station actuelle pour une mise en cohérence et notamment;
- la restructuration du réseau d'amenée " Malvan " en Dn500 depuis le siphon Bir Hakeim sous la Cagne et jusqu'à la station d'épuration actuelle avec reprise des réseaux situés sous la partie nord de l'allée des Bouleaux;
- la restructuration du réseau d'amenée " Villeneuve " en Dn600 depuis le boulevard de la Plage et jusqu'à la station d'épuration actuelle avec la reprise des réseaux " Riviera " et " Foux " sous la partie sud de l'allée des Bouleaux;
- la restructuration du réseau de l'allée des Joncs;

Le tracé général des deux conduites de transfert peut être décrit de la façon suivante:

- traversée de la Cagne;
 - cheminement rue de la Foux;
 - traversée du boulevard Kennedy;
 - traversée de l'hippodrome dans les espaces extérieurs aux pistes;
 - traversée de la voie SNCF jusqu'au regard principal situé sur le site de la nouvelle station;
- Les deux conduites sont posées en tranchée commune dans le parcours jusqu'à la traversée de la voie SNCF sous laquelle des fourreaux sont à mettre en oeuvre par technique tunnelière pour passer chacune des conduites.

Le tracé des collecteurs de restructuration peuvent être décrits de la façon suivante:

- collecteur Villeneuve: pose en tranchée d'une conduite en refoulement au travers du boulevard de la plage pour rejoindre l'allée des Bouleaux coté bord de Cagne et reprise des deux collecteurs profonds en Dn300 Riviera et Foux puis traversée de la Cagne en parallèle des collecteurs de transfert;
 - collecteur Malvan: interception en amont du siphon Bir Hakeim pour descente le long de l'allée des Bouleaux et reprise du collecteur de desserte Dn200-250 actuellement présent allée des Bouleaux puis traversée de la Cagne en parallèle des collecteurs de transfert;
- Enfin la restructuration du réseau sur l'allée des Joncs porte sur l'amélioration du

fonctionnement du réseau rue de Paris et la remise en domaine public du collecteur pour en garantir de bonnes conditions d'exploitation. Cette restructuration projetée concerne un linéaire de près de 160ml sur l'allée des Joncs, allée étroite située sur la digue en rive gauche de la Cagne desservant des accès de propriétés privées et zone de transit de piétons et cyclistes.

Ces travaux sont à étudier puis à réaliser avec le maintien en fonctionnement de la station actuelle qui constitue une priorité, ce qui génère un confinement et des contraintes de réalisation importantes.

Le candidat pourra prendre connaissance des principaux éléments de descriptif dans les documents donnés en annexes du dossier de consultation des entreprises et notamment le rapport d'études partiel de mise à jour des études préliminaires et complémentaires.

Par ailleurs, l'attention des candidats est également attirée sur le fait qu'au sein de l'emprise de la station actuelle, une partie des travaux du marché de conception réalisation exploitation et maintenance (CREM) seront réalisés et s'appuieront sur des accès de chantier commun.

Les limites géographiques et techniques de chaque marché sont précisées dans le CCTP / programme de l'opération du présent dossier de consultation des entreprises.

La mission d'ordonnancement pilotage et coordination sera de la responsabilité du titulaire du marché CREM. Dans ce cadre, le maître d'oeuvre qui sera désigné pour la présente opération devra fournir les éléments et participer aux concertations nécessaires dans le cadre de sa mission.

2) Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés suivants:

1. Valeur technique 70 %

La note technique Nt sera évaluée au travers de l'analyse des sous critères suivants:

1. Méthodologies: noté sur 12

A. Note méthodologique générale.

B. Note méthodologique relative aux travaux de pose de canalisations en zone urbaine dense.

C. Note méthodologique relative aux travaux de tunnelier (traversée de la voie SNCF).

D. Note méthodologique relative aux travaux de franchissement de la Cagne.

E. Note méthodologique relative à la maîtrise des risques dans les phases de conception et de chantier (gestion des interfaces, maîtrise du planning, gestion de l'ALEA chantier) ainsi qu'au schéma directeur de la qualité.

2. Organisation et adéquation des moyens humains proposés à la conduite de la mission: noté sur 6

Appréciée sur la base de la note d'organisation faisant ressortir précisément les moyens humains proposés pour mener la mission: composition et compétences et expériences de l'équipe affectée au marché (CV ou équivalents) avec la qualification et l'expérience de chaque membre de l'équipe projet, le rôle et la fonction de chacun de ses membres affectés à la mission, ainsi que la relation envisagée avec la maîtrise d'ouvrage (interlocuteur principal) et la gestion documentaire.

3. Cohérence du prix et du planning avec les exigences du dossier de consultation: noté sur 2

Cohérence de la répartition des temps passés, par éléments de missions demandées et, le cas échéant, par membres du groupement en rapport avec la mission demandée et la méthodologie proposée. Elle sera analysée au regard de la répartition des honoraires par mission et cotraitants, et de la décomposition du temps et du prix par mission et du planning pour chaque élément de mission proposé par le candidat.

La note technique sur 20 points sera ensuite pondérée (70 %)

2. Prix des prestations 30 %

La note prix sur 20 points sera ensuite pondérée (30 %)

L'Attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

En cas d'égalité de la note finale entre deux candidats, le candidat le mieux placé pour le critère 1 - (valeur technique) sera attributaire du marché.

3) Composition du jury

Le jury tel que défini par l'article 24 I du code sera désigné ultérieurement.

Le jury, après examen des offres, formule un avis motivé et dresse un procès verbal signé par tous les membres du jury à voix délibérative.

L'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre est prononcée par la commission d'appel d'offres, après avis du jury, à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats des articles 46 I et 46 II du code des marchés publics.

4) À compter du 1.1.2010 et conformément à l'arrêté du 14.12.2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que l'identification vous permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Dans le cas contraire, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.

5) Conditions de remise des plis:

A) Par voie électronique uniquement.

B) Par courrier uniquement (sur support papier ou support physique électronique).

C) Par voie électronique et par courrier; dans ce cas la transmission par courrier est la copie de sauvegarde de la transmission par voie électronique.

Précisions concernant la remise des plis par courrier: Les plis devront être expédiés par la poste en recommandé avec avis de réception ou remis contre récépissé.

Précisions concernant la remise des plis par voie électronique: Les formats électroniques acceptés sont ceux des pièces du dossier de consultation des entreprises (Dce) fournie par le pouvoir adjudicateur. Sont aussi acceptés, pour les documents scannés, les formats suivant: pdf, bmp, jpg, jpeg, tif, tiff ou gif.

* Le certificat de signature électronique doit être en cours de validité.

Conformément à l'arrêté du 15.6.2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, tout envoi électronique devra être signé au moyen de certificats de signature électronique conformes au RGS (y compris pades, cades ou Xades).

Les certificats RGS utilisés devront être au minimum d'un niveau 2 étoiles.

La copie de sauvegarde (sur support physique cd rom, dvd-rom ... , ou sur support papier) peut être envoyée par l'opérateur économique dans les conditions prévues par l'arrêté Ministériel du 14.12.2009. Cette copie de sauvegarde doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis et être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible "Copie de sauvegarde" à l'adresse indiquée à l'article relatif à la remise sur support papier ou support physique électronique du règlement de la consultation

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 30.3.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Nice, 33 bd Franck Pilatte BP 4190, F-06359 Nice Cedex 4. E-mail: greffe.ta-nice@juradm.fr. Tél. +33 492041313 Fax +33 493557831

Body responsible for mediation procedures

Official name: Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur, secrétariat général pour les affaires régionales place Félix Baret CS 80001, F-13282 Marseille Cedex 06. E-mail: catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr. Tél. +33 484354554 Fax +33 484354460

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal administratif de Nice, 33 boulevard Franck Pilatte, F-06300 Nice. Tél. +33 492041313 Fax +33 493557831

VI.5. Date of dispatch of this notice

30.3.2015